

# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 8 JANVIER 2019**

Le huit janvier deux mille dix-neuf, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 3 janvier 2019.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHARTIER Patricia, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, PIOT Marylène, MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Excusé : néant

#### **1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Paulette BALOTHE est désignée secrétaire de séance.

#### **2 – APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 20 novembre 2018.

#### **3 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REVISION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme) DE MOUGON**

Monsieur le maire présente aux élus le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune de MOUGON-THORIGNE (79370).

La commune de Fressines étant riveraine de cette commune, elle est sollicitée pour avis sur le point suivant :

- La modification n°2 du PLU porte sur la correction d'erreurs matérielles :

\* Zonage erroné en zone A des parcelles cadastrées C1269 et 327 ;

\* Zonage erroné en zone N des parcelles cadastrées C1250 et 1251 ;

\* Corriger l'erreur de report du réservoir de biodiversité sur les parcelles cadastrées C1250 et 1251.

Les conseillers n'ayant aucune remarque particulière, émettent un avis favorable à cette proposition de modification simplifiée n°2 du PLU de MOUGON-THORIGNE.

#### **4 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REVISION DU PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) DU HAUT VAL DE SEVRE**

Monsieur le maire présente aux élus le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre.

La commune de Fressines étant associée à l'élaboration du PLUi, (intercommunal), elle est sollicitée pour avis.

Les conseillers n'ayant aucune remarque particulière, émettent un avis favorable à cette proposition de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Certains élus demandent si la commune pourrait modifier son PLU. M. le maire répond que oui mais obligatoirement maintenant par l'intermédiaire de la Communauté de Communes mellois en Poitou. D'ailleurs, il en a été question lors d'un précédent Conseil puisqu'une demande a été faite pour quelques modifications mineures.

## **5 – PROPOSITION DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES / CONTRAT DE SANTE**

M. le maire rappelle que les élus ont décidé, il y a plusieurs années, de participer à hauteur de 10 € par an et par agent, à leur assurance maintien du salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie par exemple.

Après délibération, les élus maintiennent leur position et donne pouvoir au centre de Gestion pour le lancement de l'appel d'offres afin de renouveler le contrat d'assurance.

## **6 – PROJET « PLAN DE VENTE » IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT**

Monsieur le maire rappelle que la commune a cédé en 1999, pour le franc symbolique, un terrain à l'Immobilier Atlantic Aménagement, permettant la construction de dix logements locatifs sociaux.

Monsieur le maire a rencontré les responsables de la société qui s'est engagée, en 2017, dans une stratégie de revente aux locataires.

Les locatifs de Fressines, situés au lieu-dit le Lison, sont concernés par ce projet. La revente des immeubles peut avoir lieu sous certaines conditions, en donnant priorité aux locataires en place.

Pour cela, la société Immobilière Atlantic Aménagement (mouvement HLM) doit obtenir l'avis de la commune.

Dans le même temps, une demande administrative a été transmise à Madame le Préfet des Deux-Sèvres pour autorisation.

M. le maire fait savoir que l'ensemble des locataires ont reçu un questionnaire relatif à ce sujet mais très peu ont répondu. Cette opportunité pourrait être intéressante pour les locataires actuels. Certains sont à Fressines depuis la construction de ces logements. Il y a très peu de rotations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de l'Immobilier Atlantic Aménagement.

## **7– INSTALLATION INFORMATIQUE AU SECRETARIAT**

Les élus émettent un avis favorable pour la maintenance par le Centre de Gestion de St-Maixent l'Ecole, des logiciels CEGID (comptabilité, paies, Etat civil ...) sur un troisième poste. Coût de la maintenance : 74 € par poste au-delà du 2<sup>ème</sup> donc 2 fois 74 € (nous avons fait installer un 2<sup>ème</sup> poste en 2018 pour lequel nous n'avons pas encore reçu la facture). Les élus sont favorables au renouvellement de la prestation de l'aide à l'informatisation pour coût annuel total de 1 117 € TTC (y compris 2 fois 74 €).

## **8 – ACQUISITION DE MOBILIER AU SECRETARIAT**

Suite à l'arrivée de Mmes Santos Virginie et Toizat Laurence au secrétariat et pour compléter l'aménagement d'un bureau, M. le maire souhaite faire l'acquisition de deux sièges, et d'un caisson s'adaptant au bureau. Les établissements SECOF de Niort ont été contactés à ce sujet. Dans un premier temps, ils ont fourni un devis de 934,10 € TTC qui devra être précisé suivant le choix du matériel. S'agissant d'une dépense d'investissement, un montant de 940,00 € sera inclus dans la délibération vue au point suivant.

## **9 – DELIBERATION COMPTABLE**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'article L1612-1 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes engagées, de liquider et de mandater les

dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits, ventilés par chapitre et article budgétaire.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Monsieur le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget 2019**, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Budget 2018	25 %
<u>21</u>	511 348,59 €	127 837,15 €

#### **Dépenses d'investissement réparties comme suit :**

Article	Libellé	Montant
<b>2116</b>	Immobilisation corporelle cimetière	4 000,00 €
<b>21312</b>	Construction bâtiment scolaire (rampe accessibilité)	15 800,00 €
<b>2152</b>	Installation, matériel et outil techn. matériel voirie (panneaux)	200,00 €
<b>2184</b>	Mobilier	940,00 €
<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles (manuels scolaires + vaisselle (voir Point 13))	5 400,00 €

## **10-COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

### Information / M.FOUCHÉ

Vœux du maire : mise en place de la salle après 17h30 par les élus.

Distribution du bulletin municipal le samedi 12 janvier si possible.

Participation citoyenne : plusieurs dates seront proposées pour la réunion publique avec les gendarmes, vendredis 8, 15, ou 22 mars 2019, à 20h à la salle des fêtes.

### C.C.A.S./Mme CHARTIER Patricia

- Une rencontre a eu lieu avec M. Chollet David, pour les travaux au cimetière. Ils commenceront la semaine prochaine par les plantations et différents travaux d'aménagement. Une prochaine réunion aura lieu le jeudi 17 janvier à 16h30 sur site. M. Ferré Xavier, nouvellement employé, va travailler sur ce projet.

- Repas des aînés : des assiettes à calotte vont être achetées pour le repas. La dépense sera rajoutée, soit 400,00 € sur la délibération vue au point 9 pour inclure celle-ci en investissement. Ces assiettes seront mises à disposition de la cantine après le repas des aînés.

#### Voirie-bâtiments/M. TEXIER Alain

Le véhicule Renault Kangoo est en mauvais état. Deux devis de réparation ont été fournis. L'un par le garagiste de Fressines avec des pièces neuves pour un montant de 2 262 € TTC, l'autre par les établissements Taradoire d'Aigonnay avec des pièces d'occasion pour un montant de 739 € TTC. La valeur du véhicule ne dépasse pas 500 €. Les élus sont d'accord pour faire réparer la voiture mais souhaitent avoir un autre devis par le garagiste de Fressines avec des pièces d'occasion. M. Texier se charge de cette affaire.

Il sera débattu sur l'achat d'un véhicule neuf, lors du projet de budget 2019.

M. Rousseaux Patrick demande s'il ne serait pas intéressant de se renseigner pour un leasing.

M. le maire pense que pour le genre de véhicule souhaité, (petit camion) ce n'est pas envisageable car lors d'un leasing, il faut, après plusieurs années, rendre le véhicule en bon état ! Vu l'utilisation qui en sera faite, cela paraît peu envisageable mais il demande toutefois à M. Texier Alain de se renseigner pour une proposition en leasing.

### **14 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- M. le maire rencontre le 22 janvier 2019 M. le maire de Vouillé pour le projet en commun aménagement « rue des Maisons Neuves ». En présence de M. Petit Yannick et Texier Alain.

- Projet médical : Discussion et inquiétudes sur le sujet.

- Rencontre avec la Directrice bibliothèque départementale. La situation de la bibliothèque communale est inquiétante. Aujourd'hui, il y a une perte indéniable des lecteurs, les bénévoles ne sont pas formés, les locaux ne sont pas assez grands. L'aide apportée par la bibliothèque départementale pourrait ne plus avoir lieu. En contrepartie, la directrice départementale propose son aide pour accompagner la commune sur la revitalisation de la bibliothèque.

M. le maire voudrait une vraie réflexion à ce sujet. Soit garder la bibliothèque uniquement pour les enfants, soit plus d'accès pour les adultes, réaménagement de celle-ci ...

Dans le cas d'un vrai projet, il faudra des moyens financiers importants.

M. Nivau rencontrera bientôt Mme Brillaud Chantal (Conseillère départementale) avec qui il discutera de ce service.

La bibliothèque pourrait aussi être autonome sans l'aide de la bibliothèque départementale.

M. Nivau souhaite que d'autres boîtes à livres (confectionnées en régie) soient implantées sur la commune. Il propose aussi une enquête auprès de chaque habitant par l'intermédiaire du Fressines Infos.

Madame Ledoux Nadine estime qu'il faut garder le service, au moins pour les enfants, c'est très important.

Un groupe de travail est constitué, à qui il sera proposé une réunion pour fil conducteur du devenir de ce service : Mmes Balothe Paulette, Suire Annick (membre du CCAS), M. Fouché Patrice, plus les bénévoles de la bibliothèque.

- M. Chaigneau Michel, apiculteur et ancien élu aidant à la destruction des nids de frelons asiatiques, a produit un état avec le nombre de nids détruits en 2018 : 18.

- Un projet de délibération sur le PACT fiscal a été transmis aux élus. Ils ont jusqu'au vendredi 11 janvier 2019 au soir pour donner leur réponse en mairie.

- M. Fouché Patrice : La commune a-t-elle été interrogée sur le grand débat national ? Pas à ce jour.

Fin de la séance : 22h35

Conseil municipal du 8 janvier 2019

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
NIVAU Christian		
FOUCHE Patrice		
CHARTIER Patricia		
LEDOUX Nadine		
TEXIER Alain		
BALOTHE Paulette		
BROSSEAU Christophe		
CHAUVEAU Magali	-----	Démission du 23.08.2017
DUPEU Laurent		
HERAULT Laurence		
PIOT Marylène		
PETIT Yannick		
PORTEAU Nadia	-----	Démission du 20.10.2014
RIPOLLI Jean-Pierre		
ROUSSEAUX Patrick		